

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18/07/2023

Le 18 Juillet 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la mairie sous la présidence de BAGLAN Jean-Claude, Maire

Présents : Mr BAGLAN Jean-Claude, Maire, Mmes : ADAM Caroline, ANGIER Chantal, AVENET Chantal, LANDRY Odile, PASQUIER Sophie, MM : DETAIN Serge, DROUAULT Jérémy, HOFMAN Emmanuel, HOUZE Fabien, MAHIER Cyrille, PAPIN Pierre

Absent(s) : Mme BOUHOURS Marie-Agnès, M. BRETON Jean-Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : PIRES Sophie à Mme AVENET Chantal, SERVANT Sylvie à Mme LANDRY Odile

Invités :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 16
- En exercice : 12

Date de la convocation : 11/07/2023

Date d'affichage : 11/07/2023

Mme ADAM Caroline a été nommée secrétaire de séance

Il donne lecture du procès-verbal du 15 juin 2023 et demande aux membres de présenter leurs observations. Celui-ci n'ayant soulevé d'objection particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**- 2023\_039 : CONVENTION TRANSFERT LOTISSEMENT (MR GENTY A L'ARGENTERIE) :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'établissement de la convention de transfert du lotissement avec Mr GENTY à l'Argenterie mentionnant les règles d'utilisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'établissement de cette convention et autorise Mr le Maire à la signer.

*Transmission en préfecture le 20/07/2023*

*Publication le 20/07/2023*

**- 2023\_040 : ENGAGEMENT DE CONSIGNATION EN COMPTE BLOQUE PAR LA SARL "ATOUT TERRAIN" POUR LE LOTISSEMENT DE MR GENTY A L'ARGENTERIE :**

Monsieur le Maire présente l'engagement de consignation en compte bloqué par la SARL "ATOUT TERRAIN" pour le lotissement de Mr GENTY à l'Argenterie.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour l'engagement de consignation.

*Transmission en préfecture le 20/07/2023*

*Publication le 20/07/2023*

**- 2023\_041 : PRIX DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2023-2024 :**

Monsieur le Maire rappelle la participation pour les parents pour 2023-2024 qui a été voté lors du Conseil Municipal du mois dernier.

La proposition retenue et validée à 7 voix pour, 3 contre et 5 abstentions était de :

Repas enfants pour les rationnaires réguliers : 3.70 € TTC  
 Repas enfants pour les rationnaires occasionnels : 4.30 € TTC  
 Repas adultes : 5.60 € TTC

Restauval nous a envoyé le lendemain du conseil une augmentation de prix de 10.15%, il faut donc revoir la participation des parents validée lors du dernier conseil municipal.

Après un vote à main s levées avec 11 pour, 0 contre et 3 abstentions le prix des repas pour 2023-2024 sera :

Repas enfants pour les rationnaires réguliers : 3.85 €  
 Repas enfants pour les rationnaires occasionnels : 4.35 €  
 Repas adultes : 5.80 €

(Soit une hausse de 6% facturée aux familles)

Transmission en préfecture le 20/07/2023  
 Publication le 20/07/2023

**- 2023 042 : OCTROI DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023 :  
 OCTROI DES SUBVENTIONS POUR 2023 :**

NOM DE L'ASSOCIATION	2021	2022	2023 Proposition de la commission	2023
ANCIENS AFN	130	130	130	130
ANCIENS COMBATTANTS	130	130		0
AS VILLEDOMER	0	180		0
ASSIETTE ECO	300	300	300	300
BTP 41	0	0	0	0
CFA SORIGNY	45	0	0	0
COMITE DES FETES	500	500	500	500
COOPERATIVE SCOLAIRE	2820+1100	2820+2200	2820+2200	2820+2200
HBCR	50	90		0
JUDO CLUB USR	50	90	90	90
KARATE CR	0	0	90	90
ESCALADE	0	0	90	90
LOISIRS AUZOUERIENS	390	400		0
MFR Azay le Rideau	0	0	0	0
MJC CR	0	0	0	0
PARENTS D'ELEVES	400	400	400	400
POMPIERS CR	0	0	0	0
TCVA (Tennis Club Villedomer Auzouer)	260	260	0	0
TWIRLING CR	50	50	90	90
USR	0	0	0	0
ATHLE-CROSS	0	0	0	0
USR BADMINTON	0	0	0	0
VESTI HUMANITAIRE		100		0
USR TENNIS DE TABLE	50	90	50	50
TOTAL	7375 €	7740 €	6760 €	6760 €

Le Conseil Municipal décide d'octroyer suite au vote : 12 pour, 0 contre et 2 abstentions les subventions aux associations pour un montant de 6760,00 €.

*Transmission en préfecture le 20/07/2023*  
*Publication le 20/07/2023*

**- 2023\_043 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES ARRETS DE BUS :**

Après avoir entendu Monsieur Jean-Claude BAGLAN sur le fait que de nouveaux emplacements d'arrêt de bus sont nécessaires, une consultation a été lancée auprès de trois entreprises.

Deux offres nous ont été transmises la troisième EUROVIA s'est excusée :

- COLAS au prix de 55 521.43 € TTC.
- HUBERT au prix de 78 615.97 € TTC.

Le Conseil décide à l'unanimité de procéder à ces travaux auprès de la société COLAS pour un montant de 55 521.43 € TTC.

Ces achats seront réglés sur l'opération N°173 imputation 2152 (installation de voirie).

*Transmission en préfecture le 20/07/2023*  
*Publication le 20/07/2023*

**- 2023\_044 : REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES 2023 :**

Vu la délibération en date du 22 mars 2022 fixant la redevance annuelle pour l'occupation du domaine public pour le stationnement du distributeur de baguettes pour un montant de 220 € par an par la boulangerie SIDAINE à Villedômer.

Vu une utilisation 7/7 jours (sauf pendant certaines vacances).

Le Conseil Municipal, après avoir voté à mains levées, décide à l'unanimité, d'augmenter la redevance annuelle qui est fixée à 220.00 € pour l'année 2022 à 230.00 € pour l'année 2023 avec un recouvrement au 1er septembre 2023.

*Transmission en préfecture le 20/07/2023*  
*Publication le 20/07/2023*

**- 2023\_045 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR DES TRAVAUX DE COUVERTURE SUR LE BATIMENT ECOLE DE FILLES :**

Après avoir entendu Monsieur Jean-Claude BAGLAN sur le fait que des travaux de réfection sur la toiture du bâtiment école de filles occupé par Mme GROSLERON sont nécessaires, il présente les devis reçus :

- Ent VALIBUS au prix de 3037.10 € TTC.
- Ent RAIMBAULT au prix de 3295.50 € TTC.

Le Conseil décide à l'unanimité de procéder à ces travaux auprès de l'entreprise VALIBUS pour un montant de 3037.10 € TTC.

Ces achats seront réglés sur l'imputation N°615221 (entretien et réparations sur bâtiments publics)

*Transmission en préfecture le 20/07/2023*  
*Publication le 20/07/2023*

**- 2023\_046 : LOCATION DE SALLE POUR L'ASSOCIATION "FEEL' BATCHATA" :**

Monsieur le Maire présente la demande de l'association "Feel' Batchata" qui souhaite pouvoir utiliser la petite salle des fêtes pour proposer des cours de danse le mercredi à partir du 6 septembre 2023 de 19h15 à 21h15 (sauf vacances scolaires).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de laisser à titre gratuit l'occupation de la petite salle à compter de septembre 2023 pour l'association "Feel' Batchata".

Transmission en préfecture le 20/07/2023

Publication le 20/07/2023

**- 2023\_047 : MODIFICATION DU PRIX DU FAUCHAGE POUR LES CHEMINS COMMUNAUX :**

Monsieur le Maire explique que l'entreprise DAGUET-CHEREAU qui avait été retenu pour la réalisation des travaux de broyage des accotements, pour un montant global de 7062.00 TTC prix net pour 2023, 2024 et 2025 a dû refaire un devis pour majoration des travaux prévus.

Ce montant s'élève à 7 458.00 € TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité ce nouveau devis et autorise Mr le Maire à signer celui-ci.

Cette nouvelle tarification ne sera applicable qu'à partir du 1er janvier 2024.

Ces travaux seront payés sur l'article 61521.

Transmission en préfecture le 20/07/2023

Publication le 20/07/2023

**- 2023\_048 : RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE A PARTIR DE 2023**

Le Maire, informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** : d'adopter le ratio commun ci-après proposé : **ratios à 100 % pour tous les avancements de grade,**

*Sur la base des critères retenus suivants :*

- l'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,

- la prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles et ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies,

**EST ADOPTÉ** : à l'unanimité

Transmission en préfecture le 20/07/2023

Publication le 20/07/2023

**- 2023\_049 : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Que les conditions statutaires d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe définies par le statut particulier du cadre d'emploi permettent aux agents en poste de bénéficier d'un avancement de grade.

- Qu'il convient en conséquence de modifier le tableau des effectifs en :

1) créant deux postes d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à raison de 35/35ème

2) supprimant les postes d'Adjoint Technique de 2ème classe préalablement créés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de :

1) créer deux postes d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à raison de 35/35ème

2) supprimer deux postes d'Adjoint Technique de 2ème classe préalablement créé.

Ces créations interviendront à compter du 01 décembre 2023.

*Transmission en préfecture le 20/07/2023*

*Publication le 20/07/2023*

**- 2023\_050 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Que les conditions statutaires d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe définies par le statut particulier du cadre d'emploi permettent aux agents en poste de bénéficier d'un avancement de grade.

- Qu'il convient en conséquence de modifier le tableau des effectifs en :

- 1) créant un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à raison de 35/35ème
- 2) supprimant le poste d'Adjoint Technique préalablement créé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de :

- 1) créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à raison de 35/35ème
- 2) supprimer un poste d'Adjoint Technique préalablement créé.

Cette création interviendra à compter du 01 décembre 2023.

*Transmission en préfecture le 20/07/2023*

*Publication le 20/07/2023*

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire évoque :

- Courrier de Mr et Mme CHAPLET (vitesse allée des Moléons très élevée)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr et Mme CHAPLET adressé à la Mairie pour signaler que la vitesse est élevée sur la VC 10 route des Moléons joignant la RD73 à la VC11 route d'Autrèche.

Le Conseil Municipal décide de poser deux panneaux "sortie d'engins agricoles", de limiter la vitesse à 70 km/h sur toute la voie et de remplacer les panneaux 30 existants aux "Petits Moléons"

- Remplacement du poste de Mme PACHETEAU (longue maladie)

Monsieur le Maire explique la situation actuelle. Le recrutement d'un agent par la mise à disposition d'un personnel du centre de gestion a été nécessaire pour la durée de l'arrêt.

- Projet agrivoltaïque (permis de construire)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les arrêtés de permis de construire ont été signés par Monsieur le Préfet. Si aucun recours ne sont validés d'ici fin août, les travaux de plantations de haies pourront débuter.

- Rencontres salariales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des réformes salariales vont avoir lieu d'ici la fin de l'année 2023 par l'augmentation du point d'indice, l'attribution de cinq points d'indice supplémentaires et d'une prime dite "pouvoir d'achat" d'une valeur allant de 300.00 € à 800.00 €. La commission du personnel présidée par Mme Chantal AVENET va statuer sur ces différentes attributions.

- Marchés gourmand et producteur

Le marché gourmand de la Communauté de Communes pour notre commune aura lieu le 03 août à partir de 17h00 et jusqu'à 23h00. Les "p'tits buttés" animeront la soirée et l'association des marchés auzouériens assurera la buvette.

Le jeudi 13 juillet, le marché de producteurs organisé par l'association des marchés Auzouériens a rassemblé des personnes venues de tous les secteurs de la commune. Une bonne ambiance a accompagné cette soirée.

- Travaux de chauffage à la salle des fêtes

Les travaux de chauffage à la salle des fêtes ont été réalisés par l'entreprise ETT. Il reste une sonde à connecter, car l'intervention d'un électricien pour le câblage a été nécessaire. Son branchement à la chaufferie se fera à la prochaine maintenance.

- Subvention Région pour arrêts de bus

Le dossier de subvention Région pour les arrêts de bus a été reçu complet et cette demande doit passer en commission en septembre.

- Demande de salle

Mme Odile LANDRY signale la demande de salle par deux associations, le poker de Tours et le football de Château-Renault. Une réponse négative va leur être adressée.

- Demande de jeux

Mr Cyrille MAHIER signale que lors du repas des voisins rue du Pichon, des personnes lui ont demandé des aménagements, jeux de boules, jeux pour les enfants... A revoir au budget 2024.

- Echos d'Auzouer

Mr Emmanuel HOFMAN signale que la distribution des "Echos d'Auzouer" est à terminer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22:15 et le prochain Conseil Municipal est fixé au 29 août 2023 à 20h00 à la Mairie.

#### REPERTOIRE DES DELIBERATIONS :

- 2023\_039 : CONVENTION TRANSFERT LOTISSEMENT (MR GENTY A L'ARGENTERIE).

- 2023\_040 : ENGAGEMENT DE CONSIGNATION EN COMPTE BLOQUE PAR LA SARL "ATOUT TERRAIN" POUR LE LOTISSEMENT DE MR GENTY A L'ARGENTERIE.

- 2023\_041 : PRIX DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2023-2024.

- 2023\_042 : OCTROI DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023.

- 2023\_043 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES ARRETS DE BUS.

- 2023\_044 : REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES 2023.

- 2023\_045 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR DES TRAVAUX DE COUVERTURE SUR LE BATIMENT ECOLE DE FILLES.

- 2023\_046 : LOCATION DE SALLE POUR L'ASSOCIATION "FEEL' BATCHATA".

- 2023\_047 : MODIFICATION DU PRIX DU FAUCHAGE POUR LES CHEMINS COMMUNAUX.

- 2023\_048 : RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE A PARTIR DE 2023.

- 2023\_049 : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE.

- 2023\_050 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE.

Ont signé le registre les membres présents.

BAGLAN Jean-Claude	HOUZE Fabien	DETAIN Serge	SERVANT Sylvie	LANDRY Odile
MAHIER Cyrille	BRETON Jean-Marc	PASQUIER Sophie	AVENET Chantal	ANGIER Chantal
PAPIN Pierre	ADAM Caroline	DROUAULT Jérémy	HOFMAN Emmanuel	PIRES Sophie
BOUHOURS Marie-Agnès				